

COMPTES RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2019

Tous les conseillers municipaux étaient présents, à l'exception de M. Graciaa (pouvoir donné à M Sépé), M. Capdeboscq (pouvoir donné à M Berchon), M Vallée et M Breuillé

Secrétaire de séance : Mme Duhourcau

Lecture du compte-rendu de la séance du 4 juillet 2019 : pas de remarque, approuvé à l'unanimité

1 - PLU

Suite à la mise à disposition du public en mairie des documents provisoires du PLU, ainsi qu'un registre d'observations et la tenue de deux réunions publiques, monsieur le maire dresse le bilan de la concertation. Des courriers et des observations, essentiellement verbales ont été formulés et joints au registre de concertation. Les demandes et remarques, ont fait l'objet d'un examen attentif et ont été confrontées au Projet d'Aménagement de Développement Durable et au projet de zonage pour statuer sur leur cohérence avec l'objectif de préservation des espaces agricoles et naturels.

Les remarques et demandes portant en très grande partie sur le caractère constructible ou non de terrains, mais également sur les possibilités de construction d ou de changement de destination en zone agricole, le plus souvent pour la réalisation de projets touristiques, (gites ruraux...) les modifications suivantes ont été proposées :

Le projet du PLU, avec les modifications demandées, traduit une volonté forte de préserver l'activité agricole, de faciliter les projets d'urbanisation tout en modérant la consommation d'espace agricole, de conforter la vocation d'accueil touristique de la Commune et de maintenir les commerces et services de proximité.

Le Conseil vote l'arrêt du projet avec modifications à l'unanimité

Le Conseil vote également le bilan de la concertation à l'unanimité

2 - Cheminement piétonnier avenue du Béarn

Un cheminement piétonnier allant du rond-point du Lotissement Suberlanne au passage piéton de Cap de Touya est prévu, afin de préserver la sécurité notamment des enfants descendant des cars scolaires pour un coût de 31 707 €. Une demande de subvention est faite auprès du Conseil départemental au titre du fond des amendes police.

3 - L'emprunt de 25 000€ décidé lors du dernier Conseil municipal et approuvé se fera auprès de la Caisse d'Epargne.

4 - Des délibérations budgétaires modificatives sont votées pour l'ajustement de crédits du budget principal pour l'intégration des ventes de bois et des travaux forestiers, les remboursements

d'assurance et l'ajustement de crédits du budget des locaux commerciaux est voté pour la réalisation de travaux d'entretien.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité

5 - SdePA

Le Conseil décide de procéder à l'alimentation électrique du Calvaire. Le montant de ces travaux sera réparti entre le SDEPA (12.573,46€) et la Commune (2.514,69 €).

6 - Contrat de groupe pour le personnel communal :

Les membres du Conseil donnent leur aval pour que le Centre de Gestion se charge de choisir un assureur

7 - Création de poste :

Le Conseil sur proposition du Maire se prononce sur la création d'un poste d'agent d'entretien de 20h/semaine.

Adopté à l'unanimité